

Initiatives parlementaires

jouissons à l'heure actuelle au sein de l'alliance. En outre, nous provoquerons beaucoup de chômage et de misère dans une région où les perspectives d'emploi, s'il est en, sont peu nombreuses. Cette proposition est donc ridicule.

Ensuite, on nous demande de refuser l'implantation d'activités de l'OTAN au Canada, y compris le centre d'entraînement aux vols d'appui tactique. C'est le seul centre d'entraînement de l'OTAN qui soit envisagé pour le Canada, et il n'en est plus tellement question depuis quelques mois. Il est difficile de comprendre pourquoi le député s'en préoccupe encore. Si l'établissement d'autres installations de l'OTAN était projetée pour le Canada, j'estime que la seule réaction raisonnable serait de l'examiner en toute objectivité. Le fait d'interdire l'implantation de toute nouvelle activité de l'OTAN au Canada, même si aucune n'a été proposée, remettrait inutilement en question notre engagement envers l'alliance. La proposition est dénuée de sens et risque même d'être dommageable.

Enfin, comme je l'ai déjà dit, on nous demande de ne plus affecter de fonds à l'OTAN ou à NORAD et de consacrer cet argent aux peuples autochtones et aux projets de développement. Comme proposition à courte vue, il ne se fait pas mieux. Son adhésion à l'OTAN et au NORAD permet au Canada d'exercer à Washington et dans les capitales européennes une influence dont il ne jouirait pas autrement. Elle lui permet de faire valoir ses vues au sujet du désarmement et de la coopération internationale. Elle lui permet de suivre l'évolution de la situation en Europe de l'Est, de surveiller ses côtes et de prendre part à d'autres volets de la défense du continent nord-américain, à peu de frais.

Nous ne sommes pas si désespérés que nous devons mettre fin à notre participation au sein d'organismes internationaux fort importants pour pouvoir financer davantage des programmes intérieurs, peu importe leur utilité. La motion n'est, comme je l'ai déjà laissé entendre, probablement rien de plus qu'une façade pour le programme politique des néo-démocrates.

En résumé, la motion actuellement à l'étude n'a aucun mérite. Son adoption compromettrait incommensurablement nos relations internationales et notre défense et elle éliminerait de la carte une localité située dans une des régions les plus défavorisées du pays.

J'invite tous les députés à se joindre à moi pour rejeter en bloc cette motion irréfléchie.

[Français]

M. Guy Ricard (Laval—Ouest): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le débat qui a été fait ici aujourd'hui au sujet des vols à basse altitude, près de Goose Bay, qui sont reliés à la participation du Canada à l'OTAN. Je pense qu'il faut comprendre le rôle que joue l'OTAN dans le monde.

J'ai souvent entendu de la part des députés du Nouveau parti démocratique que le Canada devrait se retirer de l'OTAN parce que nous n'avons rien à gagner à demeurer au sein de cette organisation.

• (1800)

Monsieur le Président, il faut se rappeler que l'OTAN est cruciale pour la stabilité de la nouvelle Europe. Ce n'est pas venu d'hier, c'est un regroupement de politiciens, un regroupement politique formé de seize pays démocratiques. Ce ne sont pas des pays totalitaires, ce ne sont pas des pays qui ne croient pas à la démocratie, ce sont des pays démocratiques.

Et nous ici, en tant que Nord-Américains, je pense sincèrement, monsieur le Président, que nous devons aussi apporter notre appui à ces gens-là. J'écoutais tantôt le député qui a proposé la motion nous dire que les avions volaient à quelque 30 mètres d'altitude. Si mes calculs sont exacts, monsieur le Président, 30 mètres, c'est à peu près 100 pieds de hauteur. Je ne sais pas s'il a fait erreur en disant 30 mètres alors qu'il voulait dire 300 mètres. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 18 heures, la période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant expirée.

[Traduction]

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, la motion est rayée du *Feuilleton*.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 18 heures, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la séance est suspendue à l'appel de la présidence à la seule fin de recevoir un message du Sénat concernant la sanction royale du projet de loi C-40, Loi prévoyant le maintien des services postaux.

(La séance est suspendue à 18 heures.)